



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



CCAS

■ **DIRECTION DE LA SOLIDARITE**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de juin à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Mylène BENOLIEL
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER
Madame Nicole LEANDRI
Madame Josiane ALIX
Madame Asma ASHRAF
Monsieur Gheorghe NUNU

Excusé(s) :

Madame Geneviève CARPE
Madame Sabrina ABCHICHE
Madame Sophie AMAR
Madame Marie-Hélène FORHAN

Absent(e)s :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 13 juin 2024

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

du jeudi 20 juin 2024

Monsieur Laurent JEANNE,
Maire et Président du CCAS

Signature :

Membres élus par le Conseil municipal :

Membres nommés par arrêtés du Maire :

Membres	SIGNATURE	Membres	SIGNATURE
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ Adjointe action sociale, CCAS, intergénérationnel		Madame Asma ASHRAF Femmes relais médiatrices interculturelles	
Madame Geneviève CARPE Adjointe Santé et prévention	Excusée (pouvoir donné)	Madame Josiane ALIX Forum du temps libre	
Madame Mylène BENOLIEL Conseillère Municipale		Madame Nicole LEANDRI Forum du temps libre	
Madame Sabrina ABCHICHE Adjointe petite enfance et droits des femmes	Excusée	Madame Marie-Hélène FORHAN Secours catholique	Excusée (pouvoir donné)
Madame Sophie AMAR Adjointe finances et marchés publics	Excusée (pouvoir donné)	Monsieur Ghaorghe NUNU APF France Handicap	Arrivera légèrement en retard 
Monsieur Mamadou SY Conseiller municipal	Abs.	Monsieur Jean Pierre MEUNIER Union Locale des retraités (CFDT) de Champigny	

ADMINISTRATION/INVITÉS / AUDITIONNÉS / OBSERVATEURS / SECRÉTARIAT DU CONSEIL

Noms	SIGNATURE	Noms	SIGNATURE
N. Directeur/trice de la solidarité		Monsieur Alain RAIMBAULT OGA	
Monsieur Nicolas MONTEIL Directeur adjoint du CCAS	Excusé	Madame Amélie BRECHETEAU Cheffe du Service des aides facultatives	
Madame Sylvie GARCIA Cheffe du service du maintien de l'autonomie à Domicile		Madame Sandie GONON Chargée de mission inclusion Handicap	
Madame Isabelle PIGNOT Cheffe du Service des aides légales	Excusée	Madame Lilia GUIZANI Cheffe du service de l'EHPAD	
Madame Delphine GAUTIER Assistante de Direction		Madame Christelle NEVES Assistante de Gestion Administrative	

P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 juin 2024

Ouverture de la séance à 14h35. Emargement réalisé, 3 pouvoirs donnés. Le quorum est atteint (8 présents / 4 excusés / 1 absent)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE ou Madame MUSSOTTE-GUEDJ et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 30 avril 2024, soumis à validation, est **approuvé à l'unanimité**.

- **Point n°1 : Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur JEANNE rappelle les termes du rapport et l'obligation pour le CCAS de disposer d'un règlement budgétaire et financier. Le document présenté au conseil d'administration a été rédigé sur le modèle de celui qui a été adopté par la Ville.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°2 : Prise en charge des frais engagés par les administrateurs et les agents territoriaux du CCAS dans le cadre du service ou de la formation pour le déplacement, la restauration et l'hébergement**

Monsieur JEANNE rappelle les termes du rapport et précise qu'il s'agit d'un ajustement afin que les frais engagés dans le cadre du service ou de la formation soient remboursés de la même manière au sein du CCAS qu'au sein de la Ville.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°3 : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Champigny-sur-Marne et la Société ENEDIS en matière de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport. Elle précise qu'il s'agit du premier partenariat avec la société ENEDIS. Cette filiale d'EDF, est engagée contre la précarité énergétique. Elle mène des études afin de repérer et de prévenir les situations sociales difficiles. Elle souligne que ce

partenariat s'inscrit pleinement dans les missions du CCAS ainsi que dans les orientations données par la municipalité.

Monsieur MEUNIER s'interroge sur le respect de l'anonymat des personnes, les modalités d'établissement du zonage par quartier et la manière selon laquelle Enedis identifie les personnes en situation de précarité énergétique pour ensuite communiquer ces informations au CCAS.

Madame BRECHETEAU indique qu'ENEDIS fournira au CCAS un complément d'information par rapport aux dépenses engagées par les foyers déjà connus des services. Les informations proviennent des compteurs Linky. Celles-ci permettent notamment de repérer les foyers qui ne se chauffent plus ou qui réduisent drastiquement leur consommation etc. Sur la base de ces informations, des solutions pourront être proposées aux usagers. Ce partenariat permettra ainsi de solliciter ALEC MVE pour aider ces publics. En outre, elle indique que le CCAS coordonne différentes actions sur la base des informations reçues et assure également l'orientation des usagers vers les partenaires compétents.

Monsieur JEANNE est agréablement surpris par les actions menées par Enedis. Il précise que ces actions font échos à celles menées dans le cadre de l'ANRU. En effet, en lien avec le Conseil National de l'Habitat, l'ANRU permet de réaliser des rénovations thermiques afin d'économiser entre 15 % et 23 % d'énergie. Des actions comparables sont possibles pour des pavillons dans le cadre du dispositif «ma prime-rénove ».

Monsieur Laurent JEANNE soumet cette délibération aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°4 : Conventions de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Champigny-sur-Marne et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne en matière d'accès aux droits et aux soins**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport. Elle souligne le lien étroit qui existe entre cette convention et les actions menées par le CCAS en matière de lutte tant contre les exclusions que la problématique du non-recours aux droits.

Madame BRECHETEAU répond à Monsieur MEUNIER par rapport à la fin de la permanence tenue par la CPAM au sein du CCAS. Elle précise que la CPAM a décidé de ne plus déployer de travailleurs sociaux dans les collectivités territoriales. Mme BRECHETEAU indique également que cette convention aidera le public du CCAS à être mis en lien avec les bons interlocuteurs au sein de la CPAM.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°6 : Pour information - Suivi du changement d'activité du Pôle Aide à Domicile**
(positionné avant le point n°5 lors de la séance à la demande de M. MEUNIER)

Monsieur RAIMBAULT souligne que ce point s'inscrit dans la volonté d'informer de manière régulière les administrateurs du devenir des usagers ainsi que des agents du Pôle Aide à Domicile dans le cadre du changement d'activité. Il indique que 4 usagers ont souhaité aller jusqu'au bout de l'existence du service, c'est-à-dire le 30 juin 2024. Ces personnes ont déjà prévu une solution alternative pour la suite de leur prise en charge. En outre, il précise que 2 agents, dont un sera bientôt à la retraite, restent à ce jour dans le dispositif d'accompagnement piloté par la DRH. Les 12 aides à domiciles, qui ont pris leurs fonctions au sein de différentes directions de la Ville ou qui exercent désormais d'autres métiers au sein du CCAS, ont pu faire un retour positif par rapport à leur nouvelle situation.

Monsieur MEUNIER indique qu'il trouve délicat d'acter la fermeture du Pôle Aide à Domicile au Point n°5 de ce Conseil d'Administration alors que Le Pôle compte encore 4 usagers. Monsieur Raimbault rappelle que ces usagers ont une solution alternative pour la suite de leur prise en charge.

- **Point n°5 : Mise en œuvre d'un nouvel organigramme général du Centre Communal d'Action Sociale en lien avec l'évolution de son offre de service**

Monsieur RAIMBAULT, rappelle les termes du rapport. Il indique que le changement d'activité du Pôle Aide à Domicile a permis de repenser la politique de la Ville en direction des séniors. Dans ce cadre, le nouveau Service SENIORS est doté d'un périmètre d'intervention élargi. Il a notamment vocation à construire un fichier des personnes vulnérables, isolées et/ou fragiles pour mieux cibler les actions du CCAS. Il s'agira d'assurer un suivi social renforcé de ce public. Par ailleurs, Monsieur RAIMBAULT précise que la Direction du CCAS présentera un bilan intermédiaire de la création du service.

Monsieur MEUNIER salue la création du Service SENIORS et l'ensemble des missions qui lui seront rattachées. Il souhaite néanmoins revenir sur la fermeture du Pôle Aide à Domicile. Il souligne que la CFDT a beaucoup de mal à accepter une nouvelle fermeture de service public. Il rappelle à quel point il est compliqué de trouver un bon service d'aide à domicile sur le territoire. C'est pourquoi, au nom de la CFDT, il votera contre la délibération présentée.

Monsieur JEANNNE précise qu'au 1^{er} juillet, les derniers usagers du pôle bénéficieront d'une prise en charge alternative. En outre, les anciens usagers du Pôle Aide à Domicile continueront au regard de leur situation à bénéficier d'un accompagnement adapté. Il rappelle la volonté de la municipalité de créer un service qui corresponde davantage aux besoins actuels des Séniors. Dans ce cadre, le service SENIORS aura des missions renforcées qui permettront notamment d'aller vers celles et ceux qui n'ont encore jamais sollicité les services du CCAS. Monsieur JEANNE rappelle également que le portage de repas à domicile a connu un développement significatif. Les retours sur la qualité de la prestation sont tout à fait satisfaisants. Dans ces conditions, un nombre croissant de séniors campinois bénéficient du service de veille sociale réalisé par « La Poste » dans le cadre de la livraison des repas.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée

- **Point n°7 : Souhait du Conseil d'Administration de transférer à l'ABEP l'agrément dont dispose le CCAS au titre des activités exercées par le Pôle Aide et Accompagnement à Domicile**

Monsieur Laurent JEANNE rappelle les termes du rapport. Ce point fait suite à une demande de l'ABEP suite aux discussions que l'association a engagées avec les services de la préfecture du Val-de-Marne pour que l'agrément dont dispose le CCAS au titre des activités exercées jusqu'au 30 juin 2024 par le Pôle Aide et Accompagnement à Domicile lui soit transféré.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°8 : Pour Information - Evènements organisés par le Service Séniors :**
 - **L'inauguration des locaux du Service Séniors**
 - **La Semaine Bleue**
 - **Le premier « Forum des Séniors et du Bénévolat » - 5 octobre 2024**

Madame MUSSOTE-GUEDJ est fière de présenter ces évènements. Ceux-ci témoignent de l'engagement de la municipalité envers les séniors du territoire. Ces projets vont permettre aux services de mieux encore assurer leurs missions.

Madame GARCIA, qui finalise actuellement la préparation de ces évènements, précise qu'elle ne manquera pas de présenter l'organisation définitive de ces évènements dès que certaines prestations et partenariats seront définitivement arrêtés.

Monsieur Laurent JEANNE confirme que ces évènements feront l'objet d'une communication forte auprès des campinois via le magazine de la Ville.

- **Point n°9 : Contrat de séjour et règlement intérieur des Résidences Autonomie du CCAS de la Ville de Champigny-sur-Marne**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport et donne le détail des deux documents.

Madame GARCIA précise à Monsieur MEUNIER que ces documents concerneront aussi bien les résidents actuels que les nouveaux.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°10 : Fixation du montant des redevances de loyer dans les résidences autonomie à compter du 1er juillet 2024**

Monsieur Laurent JEANNE rappelle les termes du rapport et soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°11 : Convention de partenariat entre le CCAS et l'Université Inter-Ages de Créteil**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport et les objectifs de cette convention qui permettra de répondre aux attentes des seniors campinois qui recherchent des ouvertures culturelles.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°12 : Convention d'intervention au sein de l'EHPAD Joseph Guittard entre l'association « Les Petits Frères des Pauvres » et le CCAS de la Ville de Champigny-sur-Marne.**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport. Elle souligne que cette convention s'inscrit pleinement dans les actions que le CCAS mène en matière de lutte contre l'isolement.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°13 : Pour information - Plan Canicule**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport et rappelle les modalités de recensement des personnes vulnérables, la liste des lieux de rafraichissement et l'organisation prévue au sein des services de la Ville.

Monsieur JEANNE indique que Le gymnase TABANELLI pourrait également être utilisée comme lieu de rafraichissement.

- **Point n°14 : Pour information - présentation du rapport CCA**

Monsieur JEANNE propose à Madame GONON de présenter les grandes lignes du rapport. Celle-ci indique que les 21 membres de la Commission ont travaillé pour rendre la Ville plus accessible et plus inclusive. Le rapport, de 53 pages, présente les événements réalisés dans ce cadre en 2023 et les perspectives pour 2024.

- **Point n°15 : Pour information - Lancement du Réseau local des acteurs de l'Aidance**

Madame GONON, invitée à prendre la parole, rappelle les objectifs du réseau. Il s'agit de mettre en lien les différents professionnels et de travailler collectivement à l'émergence d'actions qui seraient menées au profit des campinois. Dans le cadre du réseau, les représentants du Département auront notamment la possibilité de présenter les dispositifs qu'ils gèrent.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ confirme la volonté de la municipalité de soutenir les proches aidants et rappelle la mise en place en début de mandature du « Café des aidants » en lien avec l'UDAF.

Madame BENOLIEL s'interroge quant à la pertinence de la création de ce réseau dans la mesure où il pourrait doubler les actions menées actuellement par le Département. En effet, celui-ci réunit déjà les partenaires lors du « Salon des Aidants ». Madame GONON lui confirme qu'il s'agit de s'appuyer sur les dispositifs du Département, sans pour autant démultiplier les réseaux et les actions. Le réseau permettra notamment de faire connaître le dispositif « ma boussole d'aidants » développé par l'AGIRC-ARCCO. En outre, des actions concrètes (ex : organisation de conférences-débats gratuites) pourraient être envisagées avec le soutien de la Conférence des financeurs. Mme GONON précise à Madame ALIX que l'identification des différents profils d'aidants sera le premier sujet abordé lors du lancement du réseau.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 16h10.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Adopté à l'unanimité

Laurent JEANNE

